



U.C.S.A. CGT

Mesures salariales individuelles : **Manifestez-vous !**

Faites-vous connaître pour être défendus

A l'occasion des comités des salaires annuels, vous êtes invités à donner votre accord pour que votre situation soit examinée en réunion de délégués du personnel. Vous pouvez donc le faire en adressant votre autorisation à l'adresse suivante : mesures.individuelles@francetv.fr.

Ce processus, défini dans l'Accord du 28 mai 2013, prévoit un examen plus spécifique pour les salariés qui n'ont pas eu de

mesure individuelle depuis 4 ans révolus et donne la possibilité aux représentants du personnel de demander des explications et de faire des propositions.

Depuis la mise en œuvre de l'Accord, les organisations syndicales critiquent une procédure qui s'avère lourde et compliquée (la levée de l'anonymat est une exigence de la CNIL) qui fait qu'un grand nombre de situations ne sont pas évoquées. De plus, faute d'informations suffisantes, il est très difficile pour les DP de mener un travail de suivi et de comparaison.

La CGT fait des propositions

Suite à l'insistance de la CGT, la direction a accepté de rouvrir la négociation sur cette question du suivi des mesures salariales individuelles.

Désormais la direction accepterait de donner un bilan statistique de l'exercice de l'année précédente, le nombre de mesures attribuées, le pourcentage de bénéficiaires, leur répartition, les tendances par âge et sexe, etc.

Ces informations seront certes utiles mais encore insuffisantes. La CGT propose donc

que la **totalité des informations individuelles d'un même collectif de travail** (fonction, salaire, ancienneté, historique des mesures et positionnement dans la grille) soient transmises aux représentants du personnel, de façon anonyme, sauf pour les salariés qui souhaitent que leur nom apparaisse.

Comme le stipule l'Accord Collectif, les représentants du personnel pourront alors mener à bien **"leur rôle de régulation et de contrôle"** (...) **"contribuant à la bonne gestion des évolutions salariales individuelles"**.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élu-e-s CGT !

Paris, le 6 octobre 2016

MESURES INDIVIDUELLES 2016

NOM :

MATRICULE :

PRENOM :

AFFECTATION :

Dans le cadre de l'attribution des mesures individuelles 2016, j'autorise la direction de l'entreprise à communiquer aux membres du comité de suivi des salaires de mon établissement les éléments d'information individuelle ci-après :

- Mon niveau de classification et mon niveau de placement (pour les PTA)
- Mon niveau de salaire de base (pour les journalistes), avec mention le cas échéant du palier sur lequel je suis positionné
- La nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée

Date et signature obligatoires :